



# Tis'Ânes

Tis'Ânes en Luberon

Les Cordiers

84 490 Saint Saturnin les Apt

contact@tis-anes.fr

## NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**FICHE TECHNIQUE :** La consultation des fiches techniques et des propositions de séjours via internet est indispensable avant toute inscription. Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention les informations mentionnant le niveau d'implication physique requis pour entreprendre le séjour envisagé. Il incombe donc à chaque participant de déterminer en fonction des informations délivrées s'il dispose des capacités nécessaires pour réaliser le séjour. En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de l'association Tis'Ânes ainsi que de tout spécialiste (ex : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre ce circuit.

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos conditions générales de vente. Votre inscription ne sera prise en compte et ne sera définitive que dans la mesure des places disponibles ainsi qu'à réception de votre bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné d'un acompte de 50% du montant du séjour, montant exact indiqué au bas du devis que vous aurez reçu au préalable dans le cas d'une inscription réalisée à plus de 30 jours de la date du départ.

Le solde du prix du séjour devra être réglé, sans relance de notre part et être encaissé par l'association Tis'Ânes au plus tard la veille du départ. Tout retard dans le paiement d'un acompte sera considéré comme une annulation de votre réservation. En cas de retard de paiement du solde, il sera appliqué des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (code de commerce-Article L 441-6/Décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012). Pour toute inscription à 30 jours et moins de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du montant total du voyage. Vous pourrez procéder au paiement de votre voyage par carte bancaire sur notre lien de paiement en ligne, chèque bancaire ou en espèces dans la limite prévue par l'article D 112-3 du code monétaire et financier (soit 1000 euros par dossier). Nous acceptons les paiements par carte bancaire sur place.

**Annulation :** Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible l'association Tis'Ânes par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

En cas d'annulation de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant), il vous sera retenu : - 30 jours ou plus avant le départ : 25% du montant total du séjour. - Entre 29 et 21 jours avant le départ : 35% du montant total du séjour. - Entre 20 et 14 jours avant le départ : 50% du montant total du séjour. - Entre 13 et 7 jours avant le départ : 75% du montant total du séjour. - A moins de 7 jours avant le départ : 100% du montant total du séjour.

Il vous est conseillé de souscrire à l'inscription une assurance-annulation

Europ Assistance auprès de notre association de 4,20% du montant global. L'association Tis'Ânes ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Il vous appartient de vérifier, en préalable à votre inscription, les risques pour lesquels vous êtes déjà couverts par votre propre assurance. L'interruption de séjour du fait d'un ou plusieurs participant(s) (incompatibilité avec le niveau ou la nature de la randonnée, raisons climatiques par exemple) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Toute randonnée commencée est due dans sa totalité. Si vous ne pouvez pas assister à la randonnée vous pouvez proposer une personne de remplacement qui reprendra les droits et devoirs contractuels de votre réservation conclue avec l'association Tis'Ânes. Nous nous réservons le droit de refuser cette personne de remplacement si celle-ci ne correspond pas aux exigences, aux conditions de réservation inscrites sur l'offre du séjour. Le client originel ainsi que la personne de remplacement (les commanditaires) sont responsables vis-à-vis de l'association Tis'Ânes du paiement intégral du séjour et des surcoûts que ce remplacement peut occasionner. Si le dossier ne compte que 2 personnes, l'annulation d'une des personnes peut entraîner l'annulation automatique de la seconde personne, pour des raisons de sécurité.

Si, malgré un avertissement dûment signifié, le client perturbe de façon durable ou rend préjudiciable du fait de son comportement inacceptable la poursuite du séjour de randonnée, l'association Tis'Ânes peut sans délai rompre l'engagement contractuel avec le client et l'exclure. De ce fait l'association Tis'Ânes se réserve le droit de conserver le montant total du prix de séjour à titre de dédommagement envers ses prestataires locaux et du dérangement occasionné. Les frais de transport de retour éventuels restent à la charge du client perturbateur.

Si la randonnée est annulée de notre fait, soit parce que le nombre minimum de participants n'est pas atteint, soit par suite de conditions mettant en cause la sécurité des participants, soit par force majeure, il vous sera proposé dans la majorité des cas une formule de remplacement. Si elle est d'un coût supérieur (jusqu'à 15%), il ne vous sera demandé aucun supplément. En cas d'annulation définitive, vous serez remboursé intégralement : Loi du 13/07/1992 : au dos du bulletin d'inscription sont reproduits in extenso les articles 95 à 103 du décret du 15/06/1994 relatifs à la vente de séjours.

**Annulation pour nombre insuffisant de participants :** Nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler un départ si le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard : -> 21 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ; -> 7 jours avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ; -> 48 heures avant le début du voyage ou du séjour dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours. Une solution de remplacement pourra vous être proposée. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets d'avion ou train, hôtel, matériel nécessaire au séjour).

**Modifications ou interruption du séjour demandées par le(s) participant(s) :** Après l'inscription au séjour et avant la date de départ, les frais induits par

toute demande de modification (ajouts ou retraits) de prestations de voyage, seront à la charge des acheteurs et à régler par tous moyens auprès de l'association Tis'Ânes. Faute de règlement, l'association Tis'Ânes ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées. À compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non-réalisation de toute ou partie des prestations du séjour ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du séjour sera à payer préalablement auprès de l'association Tis'Ânes ou des prestataires désignés. Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

**Risques :** Tout séjour comporte un risque, si minime soit-il. Chaque participant les assume en toute connaissance de cause, s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir dans le cadre normal de cette activité, à l'association Tis'Ânes et aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayants droits et les membres de la famille. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par l'association ou l'accompagnateur, lesquels ne pouvant être tenus pour responsable des accidents résultant de l'imprudence d'un membre du groupe. L'association Tis'Ânes se réserve le droit, si des circonstances particulières mettant en cause la sécurité du groupe l'exigent, de modifier l'itinéraire ou certaines prestations du

## NOS CONDITIONS GENERALES DE VENTE

programme, directement. En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir à l'association Tis'Ânes, ou aux différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayant droits et les membres de la famille.

**Responsabilité :** Les organisateurs ne sauraient se substituer à la responsabilité individuelle de chaque participant, ce dernier devant être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. D'autre part, agissant en tant qu'organisateur de randonnées, ils sont conduits à choisir différents prestataires, gérants de gîtes, refuges ou auberge, hôteliers, transporteurs, et ne sauraient être confondus avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre. La personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des participants à la randonnée s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par l'association Tis'Ânes concernant le séjour de sorte que l'association Tis'Ânes ne puisse être tenue pour responsable de tout défaut ou omission dans la communication de ces informations.

**Les Prix :** Ils comprennent, sauf mention contraire (voir notamment les randonnées liberté) : Le prêt du matériel collectif ou individuel le cas échéant tel que le matériel des ânes, le descriptif de randonnée et la carte (cf. fiche technique). L'assistance d'un véhicule et de son chauffeur ou la location d'animaux de bât suivant le cas, pour le transport des bagages. Le transport d'un seul sac par personne de 10kg maximum, pour le cas du transport de bagages en voiture. La participation aux frais de transport sur place. Les frais d'organisation et de logistique.

Ils ne comprennent pas :

La garantie annulation facultative.

Le transport du domicile pour rejoindre le point de rendez-vous. Les dépenses à caractère personnel. Le matériel personnel tel que masques de protections, draps-sacs, duvets, etc. Se référer à la liste du matériel à emporter fournie lors de la réservation, adaptée à chaque itinéraire.

**Réclamations :** -> En cours de randonnée : Nous vous invitons à contacter l'association Tis'Ânes si vous constatez une non-conformité dans la réalisation des prestations de votre séjour, en appelant l'association Tis'Ânes au 00 33 (0) 6 04 17 06 07 même en-dehors des heures d'ouverture. Ce numéro d'urgence vous est communiqué sur les documents remis par l'association Tis'Ânes lors du briefing de début de séjour. En cas de réclamation postérieure au séjour, il sera, le cas échéant, tenu compte de votre absence de signalement de toute non-conformité dans la réalisation des prestations au cours de votre Séjour, dès lors qu'elle pourrait avoir des conséquences financières. -> Après votre voyage : Toute réclamation devra être envoyée à l'association Tis'Ânes par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception dans les meilleurs délais après la date de retour, accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse suivante : Association Tis'Ânes – Asinerie – La Clapette – Goudeichard - 04140 Le Vernet – France ou [contact@tis-anes.fr](mailto:contact@tis-anes.fr)

Les randonnées Liberté sont des circuits vendus sans accompagnateur, vous permettant de voyager sans guide et sans vous soucier de l'organisation ni de la logistique. Nous vous proposons un itinéraire pour lequel nous vous accompagnons sur la réservation de vos hébergements, des transferts de bagages et autres prestations selon les options (location d'un âne de bât par exemple). Le forfait comprend un descriptif de l'itinéraire et une carte de la zone. Les randonnées Liberté supposent donc une connaissance convenable de la lecture de carte et de l'orientation, notamment en montagne. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et suivre les conseils donnés par le topo-guide, les organisateurs ne pouvant être tenus pour responsables des accidents résultant de l'imprudence d'un participant. Les organisateurs ne sauraient non plus être tenus pour responsables d'une mauvaise interprétation du descriptif ou d'une erreur de lecture de carte de l'utilisateur. La randonnée Liberté suppose l'acceptation d'un risque, si minime soit-il qui peut être dû notamment à une modification des éléments naturels sur l'itinéraire. En conséquence, chaque participant s'engage à accepter ce risque et à ne pas faire porter la responsabilité des accidents ou incidents pouvant survenir chez l'un des organisateurs, ou différents prestataires. Ceci est également valable pour les ayant droits et les membres de la famille.

**Bagages :** Chaque voyageur est tenu de conserver à tout moment avec lui et sous sa responsabilité ses effets personnels fragiles et précieux (lunettes, appareils électroniques, documents, etc.) et doit veiller lui-même à la présence de ses bagages lors de l'organisation des transferts. Pour les personnes ayant réservé un circuit de randonnée avec transport des bagages en voiture, un seul sac par personne sera transporté dans la limite de 10kg maximum par sac. Tout bagage supplémentaire pourra occasionner des frais supplémentaires pour le randonneur facturé par l'association Tis'Ânes.

**Conditions spécifiques liées à l'épidémie de Covid-19 :** l'association Tis'Ânes, s'assure de la mise en place de mesures et de gestes barrières, destinés à préserver la santé de ses clients. Il pourra leur être demandé d'apporter du matériel spécifique, comme des masques, du gel-hydro alcoolique, des affaires de couchage (pour les nuits en refuge), etc. À défaut, la personne pourra être refoulée au départ de la randonnée, au départ d'un transport ou à l'arrivée dans un hébergement. Les professionnels intervenant pendant le circuit ont toute autorité pour demander aux clients de se protéger comme par exemple de garder une distance définie entre les participants ou de porter un masque. Ils peuvent refuser de donner un service à une personne qui n'accepterait pas de se plier aux règles qu'ils ont définies, exposant ainsi d'autres clients ou leur personnel. L'association Tis'Ânes ne peut être tenue pour responsable de l'infection d'un participant par la COVID-19, pendant la randonnée. Chacun doit avoir conscience que l'activité même de randonnée, si elle se déroule en plein air, oblige les personnes à côtoyer d'autres usagers de la montagne. Depuis le 15/09/2020, l'ordonnance de Mars 2020 laissant la possibilité aux prestataires de proposer des avoirs plutôt que des remboursements ne s'applique plus. Si un séjour devait être annulé après le 15/09/20 par l'association Tis'Ânes pour une raison liée à la Covid-19 (ex : nous devrions annuler un départ précédemment confirmé afin de respecter de nouvelles contraintes sanitaires, la France n'autorise plus les déplacements entre régions ou un confinement est ordonné etc.), l'association Tis'Ânes s'engage à vous rembourser intégralement les sommes versées. Dans le cas de la Covid-19, nous pouvons annuler votre départ jusqu'à la dernière minute si la sécurité du séjour était menacée ou si des directives officielles devaient s'appliquer. Si vous souhaitez annuler alors que votre départ est maintenu, nos conditions générales de vente vont s'appliquer et des frais d'annulations seront appliqués. Nous vous rappelons que l'assurance annulation Europ Assistance que vous pouvez souscrire lors de votre inscription auprès de nous vous couvre en cas de Covid-19 par exemple si vous la contractez avant le départ, ou encore si vous êtes bloqué suite à la prise de température pour vous rendre sur le séjour. Voir la garantie. Attention, l'assurance ne vous couvrira pas parce que vous avez peur de partir sur une destination maintenue officiellement. **Droits du voyageur :** La combinaison de services de randonnée qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'association Tis'Ânes sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

Conditions particulières de vente mises à jour au 04 février 2021.

Toutes les images et tous les textes de ce site et sur le blog de l'association Tis'Ânes sont protégés par les lois internationales sur le copyright et le Code de la Propriété Intellectuelle. Ils ne peuvent être utilisés, sous quelque forme que ce soit, sans une autorisation écrite de son auteur.

Association Tis'Ânes numéro de Siret : 921 808 499921 808 499 0002100021 R.C : Les MMA IARD, 10 bd OYON 72030 LE MANS Cedex 09 R.C : Les MMA IARD, 10 bd OYON 72030 LE MANS Cedex 09

Garantie contracté

Garantie contractée auprès de : MMA MMA -- 1, Rue Bérenger 1, Rue Bérenger -- 04400 Barcelonnette 04400 Barcelonnette